

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Qui ont pris part à la délibération : 10

**DATE D'AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION** : 22 septembre 2025

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DARGUY Anne Marie, DUHALDE Kattalin, OXARANGO Maite et MM. BARBIER Koxe, BISCAY Samuel, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mmes ETCHEVERRY Sabine, ECHEVERTZ Chantal, PEREZ Karine, SABALOU Virginie et Mr BARNECHE Patrick

Mme DARGUY Anne Marie a été élue secrétaire.

**Délibération N° 2025-04-10 : Réhabilitation du pont lieu-dit « Xista » Haranburuko bidea – Plan de financement**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération a été prise en date du 6 juin 2025 afin d'approuver le plan de financement concernant la réhabilitation du pont lieu-dit « Xista ». Le coût des travaux avait été estimé à 63 950€ HT réparti pour 2/3 à la commune d'Ayherre au 1/3 à la commune d'Hasparren

Suite à l'appel d'offres, il en ressort que l'estimatif a été sous-évalué. Les coûts des travaux s'élèveraient à 106 142,50 € (99 412.20€ tranche ferme + 6730.30€ tranche optionnelle) :

- Part de la Commune d'Ayherre : 65 794.00€ + 6730.30€ = 75 524.30€
- Part de la Commune d'Hasparren : 33 618.20€

Les coûts des études et autres frais associés pour un montant total de 10 506,00€ sont répartis à part égale entre les communes membres.

Il convient maintenant de solliciter de l'Etat, du Département et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération.

Le Conseil,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

**DECIDE** - d'approuver le projet et le nouveau plan de financement prévisionnel,

- de solliciter les subventions de l'Etat et du Département et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d'opération..

**PRECISE**

- que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres.

**Plan de financement prévisionnel :**

Nature des dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux			
- Tranche ferme	65 794,00 €	PNP « Travaux » (60%)	50 570,00 €
- Tranche optionnelle	6 730,00 €	Conseil Départemental	10 000,00 €
Etudes	5 253,00 €		
MIFEN	2 600,00 €	Total subventions	60 570,00 €
Aléas (5%)	3 910,00 €	Fonds propres	23 717,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>84 287,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>84 287,00 €</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

